

Cours Terminale HGGSP. Thématique 1. Les nouveaux espaces de conquête. Axe 2: Enjeux diplomatiques et coopération.

Frédéric Richard

Les références aux documents renvoient au manuel Histoire – géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

Nous avons considéré les rivalités et les tensions qui opposent les grandes puissances dans l'espace, les mers et les océans. Les États essayent aussi de coopérer et de négocier.

Face aux rivalités et aux tensions, comment les états tentent-ils de coopérer et de négocier pour une meilleure gestion de l'espace et des océans ?

Nous verrons dans une première partie la coopération dans l'espace à travers la station spatiale internationale (ISS), puis les rivalités et la coopération dans les mers et les océans

I) Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale (ISS)

(Voir dossier pages 52-56)

Le projet est lancé par la NASA en 1998. Il est toujours géré par elle. C'est une station spatiale placée en orbite occupée en permanence par un équipage international qui mène des recherches scientifiques dans l'environnement spatial.

La NASA travaille en collaboration avec les agences spatiales russes, européennes, japonaises et canadiennes. **(Voir document 2 page 53)**

L'ISS est le plus vaste objet artificiel placé en orbite **(Voir document 1 page 52)**

Depuis 2009, il y a six astronautes en permanence pour un séjour de 3 à 6 mois. Environ 120 personnes ont participé à ces missions.

Les travaux scientifiques portent surtout sur l'astronomie, la physique, la biologie (l'adaptation des êtres humains à l'apesanteur). Cette recherche est fondamentale pour les vols spatiaux. En effet, on comprend mieux les effets de la vie en apesanteur sur le corps humain : transformation de la circulation sanguine, atrophie musculaire, ostéoporose, fractures...

La station peut aussi servir de point d'appui pour les explorations de la Lune et de Mars.

On lui reproche son coût très élevé : 120 milliards de dollars jusqu'à présent. Les EU voudraient s'en dégager dès 2024.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine va signifier probablement sa fin. La Russie a notifié son retrait du projet.

Les océans sont un espace de rivalités mais aussi de coopérations.

II) Rivalités et coopérations dans les mers et les océans.

1) Des sources de rivalités nombreuses.

Depuis l'Antiquité, l'accès aux espaces maritimes permet de disposer de ressources naturelles utiles aux sociétés humaines.

Cependant, ces ressources sont souvent mal réparties et cela crée des tensions entre les pays.

(Voir document 1 page 58). Il y a les ressources halieutiques, les ressources liées à la pêche et de l'aquaculture (élevage) : poissons, mollusques, crustacés, algues. Cela représente plus de 300 millions d'emplois dans le monde : pêche, construction de navires, conditionnement : conserves, surgelés, vente des produits. La pêche représente la moitié des ressources. La pêche a été multipliée par 5 depuis les années 1950. Il y a une véritable surexploitation et un risque d'épuisement des ressources halieutiques. Les grandes zones de pêche sont aujourd'hui 1) L'Asie orientale (avec 50% des captures), 2) l'Amérique Latine (25%), 3) L'Europe (15%) ...

Sur les 20 pays dont les captures dépassent le million de tonnes 15 sont asiatiques : dont la Chine, le Japon, l'Indonésie, l'Inde, le Vietnam...

Les tensions s'accompagnent donc d'une surexploitation due à la croissance démographique, à l'augmentation de la consommation de poissons et le développement de la pêche illégale. La surexploitation concernerait 30% des espèces maritimes.

Les mers et les océans renferment également des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des minerais.

On exploite les hydrocarbures dans les mers et les océans avec des plateformes *offshore*. La pratique *offshore* a débuté au Venezuela au cours des années 1920. Elle représente aujourd'hui environ 30% de la production mondiale de pétrole et de gaz. Elle n'en représentait que 8% en 1960). L'amélioration des moyens techniques et la découverte de gisements très nombreux expliquent cette progression. On exploite

aussi des ressources minérales, par exemple le fer, sous forme de nodules polymétalliques.

L'exploitation de toutes ces ressources devient un problème quand elles sont des zones revendiquées par plusieurs états.



C'est le cas en Mer de Chine L'archipel des Spratleys s'étend sur près de 200000 km² en mer de Chine méridionale. C'est un espace d'une immense richesse : poissons, pétrole et gaz. Six États en revendiquent la souveraineté: Chine, Taïwan, Vietnam, Philippines, Malaisie et Brunei. La Chine et le Vietnam n'hésitent pas à recourir à la force.

La publication par la Chine le 28 août 2023 de la « carte nationale de la Chine » qui reprend la « ligne en neuf traits » de 1947 met en évidence la volonté d'hégémonie de la Chine sur la mer de Chine méridionale suscitant l'hostilité des autres pays riverains comme le Vietnam et les Philippines. Voir article du Monde : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/03/la-chine-redefinit-ses-frontieres-avec-ses-voisins-y-compris-la-russie_6187600_3210.html

Le problème est la difficulté de fixer les frontières maritimes. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces dernières font l'objet de contestations et de litiges. C'est deux fois plus que les litiges liés aux frontières terrestres.

Ces tensions croissantes s'expliquent depuis la deuxième moitié du XXe siècle par la croissance de la population mondiale, la mondialisation, la maritimisation accrue des échanges, la découverte de nouvelles ressources. Les États se sont lancés dans une véritable course à la mer pour s'approprier les espaces maritimes.

2) Le droit international de la mer.

C'est pour cela que s'est mis en place peu à peu un droit de la mer. Les premiers éléments remontent au XVIe siècle, entre l'Espagne et le Portugal.

En 1609, le juriste hollandais Grotius écrit « De la liberté des mers » qui défend la libre circulation sur les mers s'opposant au système de monopole des Portugais et des Espagnols.

Ce n'est que lors de la seconde moitié du XXe siècle que le droit de la mer prend vraiment forme.

Il y a une conférence à Genève en 1958. La plus importante est celle qui a lieu à la Jamaïque en 1982 à **Montego Bay**. 160 États ont adhéré à ces accords. Certains ne l'ont pas fait comme les EU, la Turquie et le Venezuela.

La conférence de **Montego Bay** a défini le droit international de la mer. C'est-à-dire leur souveraineté, leurs droits et leurs devoirs face aux autres États et à la communauté internationale.

Le droit de la mer distingue plusieurs types d'espaces maritimes. À partir du littoral, on peut les classer en deux grandes catégories : **les nationaux et les internationaux.**

(Voir en détail document 2, page 59)

On a tout d'abord les **espaces nationaux** :

1) La **mer intérieure** nommée aussi **eaux intérieures**. Ce sont les quelques kilomètres qui bordent le littoral. On y trouve les ports. La souveraineté des États est totale.

2) La **mer territoriale** qui s'étend sur 12 milles nautiques soit 22 kilomètres. La souveraineté de l'État est limitée par « le droit de passage inoffensif ». C'est-à-dire que l'État ne peut s'opposer aux passages de navires qui ne menacent pas sa sécurité.

3) On évoque aussi la **zone contigüe** (elle n'est pas indiquée sur le document du manuel). Elle s'étend sur 24 milles nautiques soit 44 kilomètres. L'État peut y exercer

des contrôles de douane et de police. On peut y contrôler les trafics et les migrations clandestines.

4) La **ZEE (Zone économique exclusive)**. Elle s'étend jusqu'à 200 miles, c'est-à-dire 370 kilomètres. Ce n'est pas un espace de souveraineté totale mais une zone où les États ne peuvent exercer que des droits de nature économique dont ils ont l'exclusivité (exploitations des ressources naturelles). Il faut laisser circuler librement les autres États même sous l'eau. Ils peuvent par exemple disposer des câbles et des pipelines. L'État peut aussi autoriser d'autres États à pêcher.

Par exemple quand le RU appartenait à l'UE, il ne pouvait s'opposer à ce que d'autres pays de l'UE pêchent dans sa ZEE du fait des accords de l'UE. Depuis sa sortie définitive avec le Brexit depuis le 1^{er} janvier 2021. La France, la Belgique, les Pays-Bas et le Danemark négocient le droit de pêcher dans les eaux britanniques.

Les ZEE représentent aujourd'hui 35% de la surface océanique mondiale. Les deux plus grandes ZEE mondiales sont les EU et la France (11,3 millions de km² et la France 11 millions de km²).

Si leur plateau continental (fonds marins) : la continuité de leur territoire terrestre va au-delà des 200 milles, les États peuvent revendiquer une ZEE étendue qui s'étend jusqu'à 300 milles (650 km).

Au-delà, on trouve les **espaces maritimes internationaux** où les États n'exercent pas de droits souverains.

1) La zone de **haute mer** ou **eaux internationales**. Il s'agit de tout le reste qui n'a été approprié par aucun autre État. C'est une zone de libre circulation pour tous qui ne dépend de la souveraineté d'aucun État. Il y a liberté de circulation, de la pêche, du survol, de recherche scientifique...Personne ne peut revendiquer ces espaces. La signature du traité sur la haute mer le 4 mars 2023 vise à mettre en place un début de protection internationale de cet espace maritime essentiel.

2) La **zone internationale des fonds marins**. Ils sont déclarés « biens communs de l'humanité ». Ils sont gérés par une autorité internationale : Autorité Internationale des Fonds Marins. Elle a été créée en 1994 par l'ONU.

Les pays essaient d'étendre le plus possible leur ZEE. Ils essaient de montrer que leur plateau continental va au-delà des 200 milles.

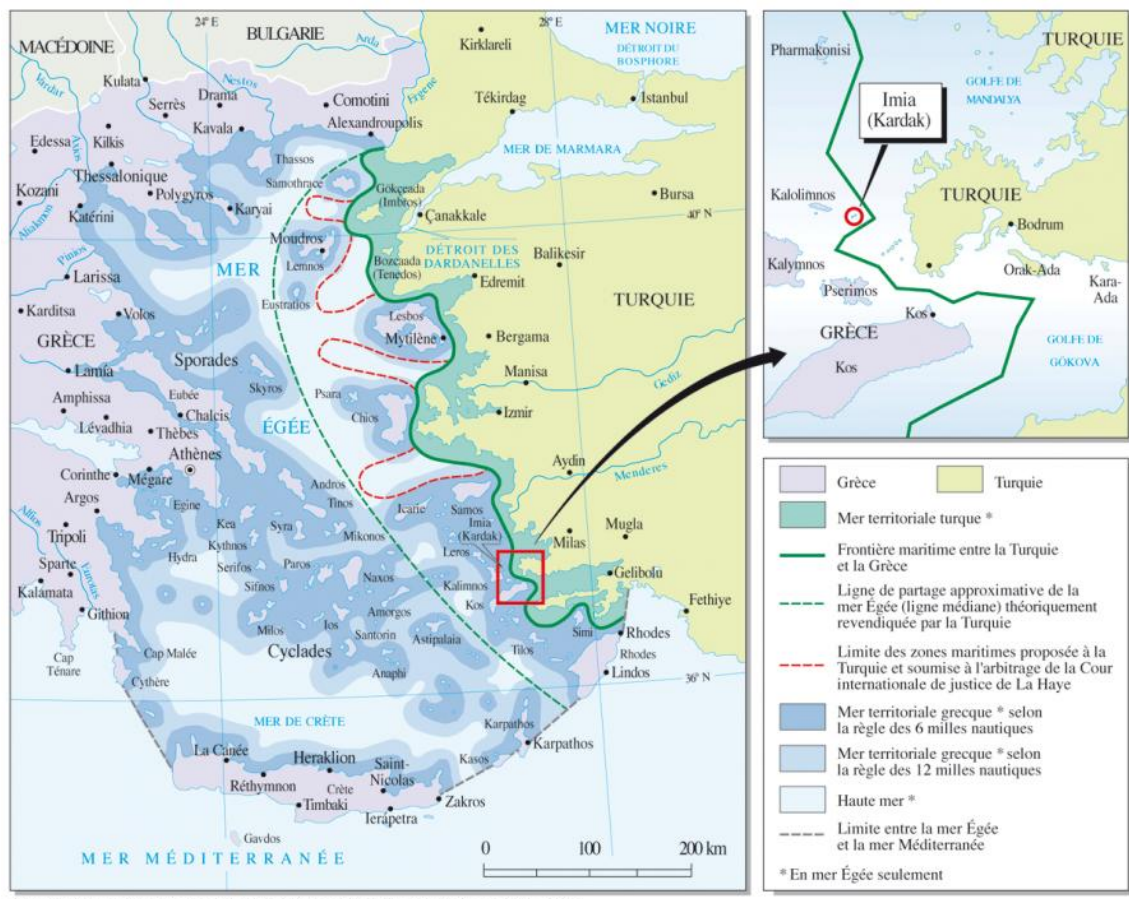
L'ONU a même créé une « **Commission des limites du plateau continental** ». Elle étudie les demandes des États qui veulent étendre leur ZEE. Ainsi, la France a pu étendre sa ZEE de 600000 km².

Les problèmes frontaliers maritimes sont gérés par le « **Tribunal international du droit de la mer** » créé en 1996 qui dépend aussi de l'ONU et par la Cour de Justice Internationale.

Ainsi, la CJI a fixé en 2014 la frontière maritime entre le Chili et le Pérou. Le même tribunal a donné tort à la Bolivie en 2018 face au Chili en ce qui concerne la revendication maritime de la Bolivie.



De nombreuses tensions existent dans le Monde. Par exemple entre la Turquie et la Grèce au sujet de l'exploitation de gisements de gaz en Mer Égée. La Turquie n'ayant pas adhéré aux accords de Montego Bay de 1982 cela complique les choses. Ce pays n'accepte pas les limites des ZEE fixées à cette occasion.



Sources : Andrew Wilson, The Aegean Question, Adelphi Papers, n°155, Londres, 1979; Jean Touscoz, Atlas Géostratégique, Larousse, Paris, 1988.

Les détroits, des passages maritimes naturels entre deux terres et qui mettent en relation deux espaces maritimes. Leur étroitesse et leur caractère incontournable peuvent provoquer des problèmes. On a donc prévu un droit international spécifique. C'est la libre circulation. Ainsi la convention de Montreux de 1936, laquelle encadre les droits de passage concernant le Bosphore, les Dardanelles et la Mer Noire. Cela n'empêche pas des tensions. Ainsi le détroit d'Ormuz qui permet le passage du Golfe Persique vers l'Océan Indien voit des tensions entre l'Iran et les pays du Golfe Persique soutenus par les EU. C'est un lieu stratégique pour le passage des pétroliers.



3) Une forme particulière de coopération : la lutte contre la piraterie.

Des régions sont particulièrement touchées par la piraterie : les côtes au large de la Corne de l'Afrique : Ethiopie et Somalie, le Golfe de Guinée en Afrique, le détroit de Malacca dans l'océan indien. Des organisations comme l'OTAN, l'UE, des États ...participent à cette lutte. On peut citer l'opération Atalante au large de la Somalie.

4) Vers une gestion commune de la biodiversité ?

Les mers et les océans absorbent 70% de la pollution atmosphérique, leur rôle est donc essentiel. Ils sont cependant aussi victimes de la pollution par les hydrocarbures, et également plus grave à long terme par des produits toxiques comme le plastique et les produits chimiques de l'agriculture par le biais des fleuves qui se jettent dans les mers et les océans.

Si on ajoute la surexploitation par la pêche et les effets du réchauffement climatique, il ne fait pas de doute que la biodiversité marine, c'est-à-dire la diversité biologique, est très menacée.

Le rapport de 2019 de l'ONU sur la biodiversité est très alarmant. On estime que plus d'un million d'espèces terrestres et marines sont menacées d'extinction d'ici la fin du XXIe siècle.

Les États en prennent conscience. **(Voir document 3, page 59)** des espaces multiples sont protégées dans le cadre de conventions. Cela reste toutefois une réalité très fragmentée. Depuis, les années 1990, l'ONU met sur pied des programmes très vaste

qui concernent l'ensemble de la planète. Nous avons déjà vu la « **L'Autorité internationale des fonds marins** » de 1994.

En 2013, l'ONU crée la « **Commission mondiale des océans** » qui formule des recommandations sur la nécessité de limiter la pêche, de lutter contre le rejet des déchets comme le plastique, les hydrocarbures...

En 2018, toujours dans le cadre de l'ONU, on a créé une « **Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine** » (**BBNJ en anglais**) chargée de protéger la biodiversité marine.

La conférence de Paris (29 mai - 2 juin 2023) a vu la réunion de 175 pays qui se sont fixés comme objectif d'établir un traité chargé d'en finir avec la pollution plastique.

Conclusion : l'espace et les milieux marins sont à la fois un enjeu de puissance et de rivalités mais relèvent aussi d'une logique de coopération.

Bibliographie :

Histoire –géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

Piboudès J-Y. et al. (dir.), Nouvelle histoire du monde contemporain. De la fin du XIX^e siècle à nous jours, Nathan, 2021.

Revue Défense Nationale, Stratégie navale du futur, Numéro 853, Octobre 2022.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Compétences attendues, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Parcours et méthodes, ellipses, 2020.